

La délivrance de vin aux marins des divisions à terre ;

d° aux mousses à terre et à bord des bâtiments ;

d° de lard salé au souper, avec le riz, une fois par semaine, à la mer ;

L'emploi définitif des sardines à l'huile dans la ration de campagne ;

d° de la graisse de Normandie à terre et à bord des bâtiments ;

La délivrance réglementaire, par le service des subsistances aux troupes d'infanterie et d'artillerie, d'une ration de viande fraîche égale à celle des équipages ;

L'augmentation de l'allocation destinée à l'achat des légumes verts pour les équipages à terre et à la mer ;

La fixation d'une ration spéciale pour les marins voyageant en détachement par les chemins de fer ;

La modification de la ration à bord des bâtiments-écoles.

Des prescriptions particulières ont, en outre, statué en ce qui concerne les achats de vivres frais à l'extérieur et les délivrances, hors rations, afférentes soit au personnel des machines des bâtiments armés, soit aux équipages en général, soit enfin aux malades à bord.

L'élévation de dépenses qui est résultée de ces achats et de ces délivrances, au cours des dernières années, me fait un devoir d'appeler votre attention sur la nécessité de réduire au strict nécessaire les opérations de l'espèce.

Pour certaines de ces dépenses d'ailleurs, il devra m'être adressé, sous le timbre de la présente dépêche, des renseignements dont la nature est déterminée par le décret, et sur l'exacte transmission desquels j'insiste d'une manière toute particulière.

Il importe donc qu'en dehors des exceptions prévues par le décret, il ne soit plus apporté de modifications à la composition de la ration.

Ces changements sont, en effet, de nature à amener de graves mécomptes dans les prévisions des dépenses ; ils rendent, en outre, fort difficile, sinon impossible, le contrôle des demandes de vivres périodiquement adressées à la métropole par les colonies, divisions et stations navales.

Les fonctionnaires et les agents du Département de la marine, à quelque degré qu'ils soient placés, s'attacheront, je n'en doute pas, à se renfermer dans les nouvelles prescriptions réglementaires.